Comtal Lot Communauté de Communes Truyère

Dossier Demande de Subvention

(à retourner à la Communauté de Communes)

2027

Nom de l'Association (complet) :

Objet de l'Association :		
Activités :		
Adresse postale :		
Adresse mail :		
Web :		
BUREAU	**Président (e)**	**Personne à contacter si différente du Président(e) ou Trésorier (e)**
Civilité :		
Nom :		
Prénom :		
Adresse :		
Code postal :		
Commune :		
Téléphone :		
Adresse mail :		

BUDGET ET DESCRIPTION DE L'OPÉRATION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2027 ET ANNEXE FINANCIÈRE

Si le budget prévisionnel de l'année comporte plus d'actions que l'opération faisant l'objet de la demande de subvention

Description de l'opération		
Date de réalisation de l'opération	**DU :**	**AU :**
Montant total de l'opération		
Plan de financement :		
Montant subvention demandé :		

BUDGET PREVISIONNEL • ANNÉE 2027

Projets 2027 de l'association :	
BUDGET TOTAL :	

BILANS MORAL ET FINANCIER 2026			
ADHÉRENTS	**Total**		**Dont résidents Communautés de Communes Comtal, Lot et Truyère.**
Nombre :			
Cotisations en € par membre :			
BUDGET	**Dépenses :**	**Recettes :**	
Total :			
Résultat :			
Trésorerie :			
MANIFESTATIONS/OPÉRATIONS/ACTIONS ORGANISÉES DURANT L'ANNÉE 2026			
Thèmes :			
Dates et Lieux :			
Nombre de participants :			

O Je souscris au Contrat d'Engagement Républicain

Documents à fournir (cf pages 4 et 5 du règlement d'attribution des subventions) - extrait :

Les dossiers devront être envoyés complets (liste des pièces à fournir ci-dessous) par courrier postal à la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, 18 bis avenue Marcel Lautard, 12500 ESPALION, avant le 01 mars.
Une copie sera envoyée par mail à l'adresse du secrétariat : secretariat@3clt.fr

Les dossiers présentés seront rédigés OBLIGATOIREMENT sur la fiche subvention prévue à cet effet. Les dossiers seront examinés au cas par cas.
- Une lettre de demande de subvention adressée au Président,
- Le formulaire de demande ou cerfa à télécharger dûment complété et signé, concernant spécifiquement l'opération faisant l'objet de la demande,
- Les statuts de l'association et liste du bureau à jour
- Compte rendu de la dernière assemblée générale
- Le budget prévisionnel annuel de l'association
- Le budget de l'évènement pour lequel la subvention est sollicitée
- Bilan et compte de résultat de l'exercice précédent
- En cas de reconduction de projet : bilan et évaluation du projet de l'année passée
- RIB

Des pièces complémentaires pourront être réclamées si nécessaire.

COMMUNICATION :
Les documents édités (affiches, brochures, dépliants …) devront comporter une indication visible de la participation de la Communauté de Communes (logos) et la mention suivante :
« Manifestation/événement soutenu(e) par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ».
La communication orale et sur les réseaux sociaux devra mentionner le financement de la communauté.
Le Président de la communauté de communes sera systématiquement invité à toute inauguration et point presse concernant la manifestation financée.
Le versement de la subvention sera conditionné à la présentation des outils de communication produits par l'association tous supports confondus faisant clairement apparaître la participation financière de la communauté.